Assemblée Générale du 13 avril 2019

Association Solidarité Migrants du Haut Nivernais

Procès-verbal

Le samedi 13 avril 2019 à 10h, les membres de l'Association Solidarité Migrants du Haut Nivernais se sont réunis en assemblée générale ordinaire à la salle Colas Breugnon, Clamecy.

A l'assemblée de ce jour, 24 membres à jour de cotisation étaient présents et 10 représentés. Le quorum est atteint.

Lison Delsalle, en qualité de présidente, préside l'assemblée générale et Sylvie Hanemian, co-secrétaire de l'association, est nommée secrétaire de séance.

Lison Delsalle rappelle que l'assemblée générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation des rapports d'activités, moral et financier de l'année 2018,
- Présentation des projets pour l'année 2019,
- Vote du montant de l'adhésion,
- Renouvellement des membres sortants du Conseil d'Administration,
- Questions diverses

Successivement, Lison Delsalle, Elisabeth Champault (co-trésorière) et Sylvie Hanemian lisent et présentent le rapport moral, le rapport d'activités, le rapport financier de l'année 2018-2019 (mars à mars) et les perspectives pour l'année à venir. Voir document annexe.

Principaux échanges :

- Les dons ne sont actuellement pas déductibles d'impôts. Elisabeth s'est renseignée auprès du centre des impôts, l'habilitation à faire des reçus fiscaux nécessite 3 ans d'existence de l'association.
- Eliane Dapoigny est prête à aider à la mise en place d'un potager pour les migrants, sur Clamecy. Une demande doit être faite pour obtenir une parcelle de jardin partagé.
- Regina Dickescheid propose d'animer un atelier chorale tous les 15 jours pour essayer.
- Arnaud Proy propose d'aider à la réparation de meubles, il dispose d'outils et de savoir-faire. L'assemblée évoque les partenariats possibles avec la Ressourcerie pour ce type d'ateliers ou d'autres, étant donné leur vocation et l'espace disponible rue du Crot Pinçon.
- Le montant de l'adhésion peut rester le même (10 euros), et toute somme au-delà sera considérée comme un don de soutien.

Les discussions sont closes et les différents points à l'ordre du jour sont votés, sous la direction de la présidente :

- Première délibération : l'assemblée approuve à l'unanimité le rapport moral, le rapport d'activités et le rapport financier énoncés.
- Deuxième délibération : l'assemblée vote à l'unanimité le montant de l'adhésion pour l'année 2020 : 10 € par adhérent, 1 € par adulte migrant en demande d'asile ou débouté.

- Troisième délibération : l’assemblée élit les membres du conseil d’administration sortants, qui se sont tous représentés à l’exception de Valérie Flach. Aucune nouvelle candidature n’a été enregistrée. Sont ainsi élus à l’unanimité pour deux ans, conformément aux statuts :
    - Colette SPINAT, Dornecy
    - Adeline SHISHIDO, Clamecy (1 abstention)
    - Thierry HANEMIAN, Menou (1 abstention)
    - Elisabeth CHAMPAULT, Clamecy
    - Angélique VANNSON, Clamecy

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h.

Le présent procès-verbal a été dressé et signé par la présidente et la secrétaire nommée pour cette séance.

Signatures
Lison Delsalle Sylvie Hanemian